

TARIFS APPLICABLES AU 01/04/14

Et AIDES POSSIBLES

Tarifs applicables :

- Gestion directe : **20 €/h semaine**
22 €/h dimanches et jours fériés
- Adhésion ADMR : **24 €/an**
- Kms courses : **0,35 € du km (assurance comprise)**
- Service mandataire :
14,52 €/h sans exonération
11,63 €/h avec exonération
+ 1,50 €/h si moins de 30 heures d'intervention par mois
+ forfait de 45 € à partir de 31 heures d'intervention par mois
- Pour information :
 - Taux CNAV : **19,40 €/h semaine**
27,90 €/h dimanches et j.fériés
 - Taux APA : **19,54 €/h semaine**
20,03€/h dimanches et j.fériés
 - Autres caisses : nous consulter

Aides possibles :

- Elaboration des dossiers de prise en charge auprès des caisses de retraite, des organismes sociaux, des mutuelles, du Conseil Général, etc...
- Déduction fiscale de 50 % du coût des interventions

N° UTILES ET INFOS DIVERSES

▲PORTAGE DE REPAS :

Maison de retraite de Chandalon - Route d'Arconsat - 63250 CHABRELOCHE ☎ : 04 73 94 49 30

▲TELE ALARME :

- communes conventionnées : mairie de résidence
- communes non conventionnées : prestataire privé – voir pages jaunes

▲CLIC de Thiers : ☎ : 04 73 51 75 85

▲CONSEIL GENERAL – Sce social : ☎ : 04 73 42 71 20

▲CARSAT ex CRAM – Sce social : ☎ : 04 73 42 88 49

▲RSI – Sce social : ☎ : 04 73 14 75 94

▲MSA – Sce social : ☎ : 04 73 43 76 91

▲CNRACL – Sce social : ☎ : 05 56 11 36 68

▲CNMSS – standard : ☎ : 04 94 16 36 00

▲MFP – standard : ☎ : 0 821 08 90 00

▲MDPH – standard : ☎ : 04 73 74 51 20

▲PALLIADOME : ☎ : 04 73 74 00 84

▲ALLO MALTRAITANCE : ☎ : 3977

▲FRANCE ALZHEIMER 63 : ☎ : 04 73 92 18 66

▲POMPIERS : ☎ : 18

▲SAMU : ☎ : 15



« LA DUROLLE »

Le Pont de Celles
63250 CELLES SUR DUROLLE
Tél : 04 73 51 50 82 – Fax : 09 70 61 10 11
Mail : admrladurolle2@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi

De 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00

(Permanence téléphonique en dehors des heures d'ouverture, au même numéro)

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le canton de St Rémy sur Durolle et la commune de Vodable Montagne

FONCTIONNEMENT

Créée en : mars 1983 (bulletin officiel du 29 avril 1983)

Statut : association loi 1901

Agrément qualité : n° SAP/328099254 (délivré le 01/01/12 par la DIRRECTE Auvergne, par délégation du préfet)

Instances dirigeantes :

- Un Conseil d'Administration : composé de bénévoles (1^{er} collège) et de salariés représentants du personnel (2^{ème} collège) élus en Assemblée Générale pour 4 ans, renouvelables par moitié tous les 2 ans
- Un bureau : composé de bénévoles élus par le conseil d'administration

☞ Une Assemblée Générale a lieu chaque année, rassemblant tous les adhérents. Cette assemblée élit les membres du Conseil d'Administration, se prononce sur les rapports d'activité et financier, approuve les comptes de l'exercice clos et donne les orientations de l'année à venir

☞ Des Conseils d'Administration ont lieu tous les 2 mois permettant de suivre les affaires en cours et de prendre les décisions concernant le fonctionnement de l'association

☞ Le bureau met en application les décisions prises en Conseil d'Administration

☞ Des bénévoles « responsables de secteur » visitent les clients et les assistent dans leurs démarches administratives

Composition du bureau :

- Président : Jean Claude VACHIAS
- Président d'honneur : Henri DEVEAUX
- Vice-présidente : Colette DEVEAUX
- Secrétaire : Annie RIOT
- Secrétaire adjoint : Jean Luc DELMER
- Trésorière : Sylviane TRICOT
- Trésorière adjointe : Anne Marie MONTRAYNAUD

Responsables de secteur :

- Michelle TARAGNAT : Palladuc, St Rémy/Dlle
- Paul ROCHE : Arconsat, Chabreloche
- Germaine YTOURNEL : Arconsat, Chabreloche
- Danièle BARGE : St Victor Montvianeix
- Mireille DAVID : Les Sarraix
- Nicole GUYONNET : Vollore Montagne
- Colette DEVEAUX : La Monnerie le Montel
- Anne Marie MONTRAYNAUD : Viscomtat
- Jean Luc DELMER : Viscomtat

Représentantes du personnel d'intervention :

- Sandrine BROU
- Conception CHAZEAU
- Isabelle CHONIER
- Sylvette TARAGNAT

Le personnel de l'association est qualifié et formé. Il se doit de respecter une discrétion absolue ainsi que l'intimité des clients.

Il est régi par les règles de fonctionnement de l'association et par la Convention Collective de branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile

PRESTATIONS FOURNIES

Service prestataire : l'association est l'employeur et s'occupe de la gestion administrative et comptable.

Modalités d'intervention : elles sont définies par les plannings, les plans d'aide, ... en coordination avec les différents intervenants

☞ Cas de remplacement : l'intervention est prévue et le client prévenu

☞ Cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture : transfert de la ligne téléphonique chez un bénévole en mesure de répondre à vos besoins

Service mandataire : le client est l'employeur mais l'association se charge des démarches administratives

Prestations fournies :

- Entretien de la maison et du linge
- Aide aux repas
- Aide à la toilette, toilette complète, changes : seule ou en binôme avec le personnel de soins
- Aide au lever/coucher
- Aide à la mobilité : transfert, promenade, ...
- Accompagnement à la vie sociale : compagnie courses, ...
- Aide au montage (gratuit) des dossiers de prise en charge auprès des organismes

Autres prestations : nous consulter

Public concerné : personnes retraitées ou non, familles, personnes handicapées ou à mobilité réduite, etc ...

Association agréée par toutes les caisses de retraites, la CPAM, le Conseil Général, les mutuelles et la Caisse d'Allocations Familiales.